

La recherche médicale : un enjeu européen*

*Ph. Busquin, Commissaire européen à la Recherche
(septembre 1999 - septembre 2004)*

La science est universelle mais l'organisation de son développement dépend des pouvoirs politiques. Aujourd'hui, en Europe, nous avons un marché unique, une monnaie unique, mais la recherche reste largement organisée au niveau national.

Les aides à la recherche qui étaient un élément de la compétition entre nations sont assimilées à des aides d'Etat de plus en plus limitées. Il n'y a pas eu transfert au niveau européen d'une stratégie industrielle déterminante pour la recherche et le développement.

Il en résulte que les entreprises pharmaceutiques européennes n'investissent plus que 55 % de leur recherche en Europe. Que les budgets de recherche ont été réduits ces 10 dernières années sauf dans certains pays comme la Finlande, la Suède et l'Irlande. Que la visibilité de l'excellence européenne n'apparaît pas nettement.

La société Novartis justifie son choix d'un centre de recherche à Boston par la concentration d'un plus grand nombre de publications. L'attraction vers les USA est plus grande car les Européens ne connaissent pas les potentialités existantes dans les pays européens et la mobilité est plus difficile en Europe.

En recherche médicale, vouloir rencontrer les opportunités et les défis qui se présentent aujourd'hui requiert une véritable politique européenne : de nouvelles formes de coopération européenne avec une masse critique de ressources et de talents.

Le rôle du Commissaire à la Recherche et de ses services est de développer cette politique européenne de la recherche et de catalyser la coopération.



Les défis de la recherche médicale

Quelques-uns de ces défis pour la recherche médicale méritent d'être cités.

1. Les progrès accomplis dans le diagnostic et le traitement des maladies sont très importants. Depuis, entre autres, le séquençage du génome, une masse d'informations scientifiques existe. Mais comment pouvons-nous mieux traduire cette masse de données et d'informations accumulées en véritable connaissance et en applications pratiques ?

Cela demande de nouveaux concepts dans la recherche médicale, tel que celui de la recherche translationnelle pour rapprocher chercheurs de base et chercheurs cliniques.

2. La vraie innovation du futur se fera par la rencontre des différentes disciplines bio-, nano- et info-médecine. L'exemple de ce que les Américains appellent la nano-médecine est très parlant à cet égard. La manipulation de matériaux biologiques et synthétiques au niveau nano révolutionnera les techniques de diagnostic (pour détecter le cancer aux moments les plus précoces), pour tester des traitements personnalisés en dehors du corps du patient et pour mieux délivrer des médicaments ciblés sur des cellules pathologiques. Comment

faire travailler ensemble les spécialistes de la génomique, de l'imagerie, de l'intelligence artificielle et des nanotechnologies ?

3. Comment renforcer notre excellence scientifique en recherche fondamentale, comment la rendre plus

* Exposé présenté lors du 25^{ème} anniversaire de l'Hôpital Erasme, le 18 octobre 2003.

visible et comment l'allier à l'esprit d'innovation ? Comment convaincre l'opinion publique de la nécessité d'une recherche fondamentale qui ne produit pas de résultats à court terme.

Ces défis se rencontrent à l'échelle européenne grâce à une combinaison appropriée de coopération et de compétition.

Dans la recherche médicale, comme dans d'autres domaines de recherche, l'Europe peut faire mieux et contribuer davantage aux efforts internationaux, en surmontant certaines faiblesses structurelles.

Une de ses faiblesses majeures est le cloisonnement et la fragmentation des efforts de recherche selon des situations nationales et régionales.

Certes, les chercheurs se rencontrent au niveau international et ont pris l'habitude de travailler ensemble au-delà des frontières, grâce, entre autres, aux Programmes Cadres Européens de Recherche.

On ne manquera pas d'être surpris par le manque de coopération et de coordination entre les institutions de recherche et leurs financiers.

Espace européen de la Recherche

C'est pour pallier ces faiblesses et pour dynamiser la recherche que le Commissariat œuvre depuis 4 ans à la réalisation d'un véritable espace européen de la recherche.

C'est un projet d'avenir pour l'Union qui est porté au plus haut niveau politique, ainsi qu'en témoignent les conclusions du sommet européen.

Il s'agit d'investir plus et d'investir mieux dans la recherche.

Investir mieux

Pour investir mieux et afin de promouvoir la coopération dans la recherche à tous les niveaux, plusieurs actions sont entreprises pour :

- promouvoir la mobilité des chercheurs ;
- coordonner les investissements dans les infrastructures de recherche ;
- faire travailler ensemble les régions de connaissance ;
- rapprocher la science et la société ;
- valoriser le rôle des Universités dans l'économie et la société de connaissance.

Les acteurs principaux de certains domaines stratégiques sont réunis pour développer et mettre en œuvre des agendas stratégiques à l'échelle européenne.

Une grande conférence a été organisée en 2002 à Bruxelles pour explorer la manière de créer un espace européen de la recherche contre le cancer. Le mois dernier, les acteurs de la recherche sur le cer-

veau ont été réunis.

Un de nos outils principaux pour encourager la coopération est le 6^{ème} Programme Cadre de Recherche, qui représente actuellement 5 milliards € par an.

Le Programme Cadre a été re-conçu pour contribuer aux objectifs fondamentaux : privilégier l'excellence scientifique, concentrer et structurer les efforts et encourager la multidisciplinarité.

Le budget alloué à la recherche en faveur de la santé et les opportunités en faveur de la recherche médicale sont sans précédent, même si les budgets européens se comparent difficilement à ceux du NIH aux Etats-Unis.

- L'approche translationnelle dans la recherche pour la santé est privilégiée, afin de réussir le virage post-génomique. 2,25 millions € sont alloués à la génomique et la biotechnologie pour la santé.
- 1,3 milliards € sur 4 ans sont consacrés aux nanosciences et aux nouveaux matériaux.
- De nouveaux instruments sont introduits – projets intégrés et réseaux d'excellence – qui permettent de rallier une masse critique de ressources humaines et financières autour d'objectifs scientifiques plus ciblés ou plus orientés sur le long terme.
- Pour la première fois dans l'histoire de l'Union, ont été rassemblés le programme communautaire et ceux des Etats Membres dans un programme conjoint pour la lutte contre les maladies de pauvreté, en parfaite coopération avec les pays en voie de développement.
- Le budget consacré aux bourses Marie Curie a été doublé et leurs procédures modernisées. Elles permettent à des jeunes de se former dans les meilleures institutions d'autres pays et favorisent ainsi la mobilité intra-européenne.

Investir davantage

L'Europe doit investir mieux et travailler mieux ensemble, elle doit aussi investir plus dans la recherche.

Les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont fixés un objectif ambitieux, mais plus nécessaire que jamais : atteindre les 3 % du PIB pour la recherche d'ici 2010. Nous sommes un peu en dessous des 2 % actuellement.

Un effort substantiel doit être fait en Europe pour améliorer les conditions cadre pour la recherche et l'innovation, par voie de mesures fiscales, aides d'Etat, encouragement de la coopération entre secteur académique et privé, etc.

L'introduction d'un brevet communautaire, la révision de la réglementation pharmaceutique pour encourager la recherche ou encore la directive européenne concernant les médicaments orphelins sont des exemples d'avancées positives pour la recherche, surtout pour améliorer les conditions de l'investissement privé

dans le domaine qui vous intéresse.

Mais il y a encore beaucoup à faire et il y a des exemples moins réussis. Un sujet qui est préoccupant est la mise en œuvre de la directive 2001/20 sur les essais cliniques.

Cette directive adoptée en 2001 a des objectifs louables et nécessaires : simplifier et harmoniser les dispositions existant en Europe dans ce domaine.

Mais sa traduction dans les droits nationaux est difficile et les réactions auxquelles elle a donné lieu montrent que la communauté scientifique ne prend pas suffisamment en compte ses besoins ce qui risque de se traduire par un excès de bureaucratie.

En Europe, réglementer, c'est faire face à une grande diversité d'opinions, de sensibilités, d'usages, de structures, de méthodes de travail et de formes d'organisations.

La diversité de l'Europe est source de richesse et de créativité, aussi longtemps qu'elle est bien comprise et ne représente en rien un obstacle au progrès scientifique et technique, objectif de l'Union.

La recherche médicale dans la perspective sociétale

La recherche médicale moderne concerne de plus en plus les questions les plus fondamentales de l'être humain.

Nous portons un intérêt tout particulier aux questions éthiques, même si l'Union n'a pas la compétence ni la volonté de légiférer dans ce domaine.

Le Sixième Programme Cadre s'engage résolument en faveur d'une amélioration des relations entre le monde scientifique et les citoyens.

Déjà en 1991, la Commission créait un Groupe européen d'Éthique qui la conseille sur les questions éthiques soulevées par la science et par le progrès technique. Le Pr Y. Englert en est un membre.

Un encadrement éthique est assuré pour les projets de recherche financés par l'Union. Toute proposition qui suscite des questions par rapport aux principes éthiques fondamentaux est soumise à une revue éthique par un groupe pluraliste d'experts.

Le rôle du Commissaire à la Recherche est de faire travailler ensemble les meilleures équipes de l'Europe sur des sujets les plus pointus, tout en respectant la diversité des règles et des valeurs éthiques en Europe.

Nous vivons actuellement un débat difficile sur le financement européen de recherches qui impliquent l'utilisation d'embryons surnuméraires. La Commission a proposé des règles très strictes pour encadrer ces recherches.

Certains pays y compris le Vatican (et certains politiciens) n'acceptent pas que l'Union finance des activités de recherche non autorisées dans l'un ou l'autre pays membre de l'Union.

L'Union respecte la diversité des valeurs et ne financera jamais une recherche dans un Etat membre qui l'interdit.

La Charte des droits fondamentaux indique clairement, dans son article 13, que la recherche et les arts sont libres.

L'usage de la recherche doit bien entendu être soumis au contrôle démocratique, mais non à de vagues concepts élaborés à partir d'enquêtes d'opinion sur des questions non explicitées et non expliquées.

Nous sommes partisans du dialogue et de l'implication des scientifiques dans la société et opposés au retour de peurs ancestrales, à l'amalgame sur des questions importantes mais pour lesquelles d'aucuns veulent remettre en cause des évolutions sociétales. La fécondation *in vitro* en est un bel exemple.

La société se doit de questionner la science et le progrès technologique. Mais elle ne peut pas arrêter la recherche par peur.

Un sujet qui m'interpelle fortement moi-même est de savoir quel impact aura l'individualisation de la médecine et l'augmentation des coûts de santé sur nos systèmes collectifs de solidarité en matière de soins de santé. Cela nécessite un débat dès maintenant en Belgique où le système de santé est souvent cité comme exemple à l'échelle mondiale pour son rapport qualité/coût très favorable.

Le rôle de l'Hôpital académique Erasme

L'Hôpital Erasme, qui vient de fêter son 25^{ème} anniversaire, est bien placé pour se développer dans cet espace européen de recherche qui se réalise progressivement.

La recherche médicale est, avec l'enseignement, une des raisons d'être de l'Hôpital Erasme, qui est d'ailleurs intégré au Campus de la Faculté de Médecine de l'U.L.B.

Ceci répond tout à fait à l'approche translationnelle et interdisciplinaire que je viens de défendre.

D'ailleurs, l'U.L.B. et Erasme ont largement concouru aux récents progrès de la médecine, y compris par la participation dans des projets européens de recherche.

Deux exemples peuvent être cités :

- le projet GENE – *Genetic Epidemiology Network for Europe* a contribué à la lutte contre la résistance aux antibiotiques.
- le projet NEOVAC qui a amélioré notre compréhens-

sion de la réponse immunitaire aux vaccinations néonatales.

Une grande partie des centres d'intérêt de l'U.L.B. et de l'Hôpital Erasme correspondent à des priorités affichées dans le 6^{ème} Programme Cadre.

L'Espace Européen de la Recherche est une opportunité pour valoriser ses atouts et se renforcer comme pôle d'excellence.

L'Hôpital Erasme atteindra ses objectifs s'il cible ses efforts, s'il continue à former les chercheurs multidisciplinaires du futur et s'il s'inscrit dans la perspective européenne.

Je souhaite de tout cœur que vous réussissiez cette gageure pour vous-mêmes, vos patients et l'Europe de la Connaissance.

* * *

Hospitalisation de jour - un nouveau bâtiment à Erasme

Ce 18 octobre, l'entrepreneur a remis les clefs du nouvel Hôpital de Jour à l'Université.

Toutes les activités de jour tant chirurgicales que médicales y seront transférées et développées.

Ce bâtiment comportera :

- 6 salles d'opération, deux salles de réveil différenciées pour les enfants et les adultes, des chambres post-réveil individuelles et à plusieurs lits,
- 2 salles d'endoscopie et la salle de réveil associée,
- la dialyse extra-hospitalière,
- les activités de chimiothérapie, d'endocrinologie, d'onco-hématologie, de prise en charge de la douleur et de rhumatologie.

Ces développements sont justifiés par l'évolution des pratiques médicales qui implique le recours à des actes de moins en moins invasifs.

Les avantages des soins ambulatoires sont évidents : confort du patient, réduction des risques d'infections nosocomiales et de maladie thrombo-embolique veineuse, réintégration rapide des patients dans leur milieu de vie et finalement un coût nettement réduit pour la société.

Dans ce nouveau bâtiment, les équipes de l'Hôpital Erasme maintiendront la qualité et la dimension universitaire de leurs prestations.

CHORUS INFO

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter la liste des séminaires via l'agenda électronique sur le site A.M.U.B. :

**<http://www.amub.be>
rubrique " Chorus Info "**